

commerciales et économiques, au début de 1999, un grand nombre des questions susmentionnées ont été discutées.

### **Produits couverts par le Protocole d'entente sur la coopération agricole**

Volaille et produits contenant de la volaille  
Produits du bœuf  
Produits du porc  
Sucre  
Malt  
Grains  
Pommes de terre  
Animaux vivants, embryons et semence  
Plantes légumineuses  
Oléagineux et produits dérivés  
Fruits et légumes  
Poisson et fruits de mer

### **Droits brésiliens sur le blé**

En 1996, le Brésil signifiait aux membres de l'OMC qu'il avait retiré de son calendrier de travail, établi dans le cadre de l'OMC, une mesure d'accès au marché touchant 750 000 tonnes d'importations de blé en franchise de droits et qu'il prévoyait exiger des droits de 13 p. 100 sur les importations de cette céréale. Le Canada étant un important fournisseur de blé pour le Brésil, nous avons exercé notre droit de demande de compensation pour la révocation de cette concession et l'augmentation des droits. Depuis lors, le Canada et le Brésil ont tenu une série de consultations, mais ils ne sont pas parvenus jusqu'à présent à s'entendre sur un règlement.

### **Services de télécommunications**

Le Brésil met présentement en œuvre ses engagements en matière de services de télécommunications dans le contexte de l'AGCS. En conséquence, plusieurs fournisseurs canadiens importants de ces services, tout comme un grand nombre de fabricants canadiens, exercent des activités au Brésil. Ce dernier a entamé un processus de consultation et on s'attend à ce qu'il énonce les règles d'obtention des permis de fourniture de services par satellite au cours de l'an 2000. Le gouvernement observera ce processus avec beaucoup d'intérêt et continuera de surveiller l'exécution des engagements du Brésil dans le cadre de l'AGCS.

### **Investissement**

En 1998, les investissements canadiens directs au Brésil se chiffraient à environ 2,8 milliards de dollars. En raison de l'importance des sommes en cause et du fait que les Canadiens investissent depuis longtemps au Brésil, ce pays est considéré comme une des priorités du Canada pour la conclusion d'un accord de promotion et de l'investissement étranger. Des négociations ont commencé en juin 1998 et se poursuivent.



### **Aperçu**

Il y a maintenant près de trois ans que l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) et ses deux accords parallèles de coopération dans les secteurs de l'environnement et de la main-d'œuvre ont été conclus. Le 5 juillet 1997, les droits de douane sur la plupart des produits échangés entre les deux pays ont en conséquence été abolis. Pour ce qui est des autres produits, pour lesquels les droits seront abolis progressivement au cours des prochaines années, la quatrième série de réductions a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2000. À la suite d'un accord signé le 4 novembre 1999, le Canada et le Chili ont accéléré le processus d'élimination des droits pour certains produits. Ceux auxquels sont assujettis la plupart des autres produits industriels et des produits à base de ressources seront supprimés d'ici 2003.

L'entrée en vigueur de l'ALECC a signalé le début d'une nouvelle ère de coopération canado-chilienne. La valeur globale des échanges bilatéraux de produits a atteint 768 millions de dollars en 1999. La même année, les exportations de produits du Canada se sont chiffrées à 347 millions de dollars et ses importations ont atteint 421 millions. Le Canada est devenu le deuxième plus important investisseur étranger au Chili, les investissements actuels et projetés approchant 11 milliards de dollars. Depuis deux ans, plus de 70 p. 100 des investissements canadiens ont été faits dans le secteur des mines, ce qui s'est traduit par des retombées pour les sociétés canadiennes des autres secteurs de la fabrication et des services. Les secteurs de l'énergie et des technologies de l'information attirent également des investissements canadiens importants. Même s'il est trop tôt pour évaluer l'incidence de l'ALECC sur le commerce et les investissements bilatéraux, on remarque cependant que les tendances à court terme sont très encourageantes.